

Lusignan : en garde à vue pour avoir tiré sur leurs cambrioleurs

écrit par Maxime | 16 novembre 2017

A Lusignan, un couple de cinquante et sexagénaire se retrouve en garde à vue pour avoir tiré sur des cambrioleurs de nuit.

<http://www.centre-presse.fr/article-565668-le-cambriolage-tourne-mal-un-mort-et-un-blesse-a-lusignan.html>

« une tentative de cambriolage chez un particulier qui tourne mal à Vançais près de Lezay, dans les Deux-Sèvres, la victime tire à plusieurs reprises, les cambrioleurs s'enfuient avant de devoir s'arrêter précipitamment à Lusignan ».

L'un des cambrioleurs décède, l'autre est blessé.

Cette garde à vue rappelle bien évidemment l'affaire de Servian et d'autres encore :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/11/servian-la-garde-a-vue-est-pas-automatique-et-aurait-pu-etre-evitee/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/07/plusieurs-mois-pour-verifier-que-la-legitime-defense-est-averee-et-la-victime-est-en-garde-a-vue/>

Tout est fait pour neutraliser le réflexe de défense de soi et de ses biens, culpabiliser, rendre faible, peureux donc servile.

Aux Etats-Unis, dans de nombreux Etats, l'auteur du coup de feu n'aurait pas été inquiété au vu des circonstances (cambriolage de nuit).

En France, la légitime défense risque de ne pas être retenue.

Commentaires sous l'article de Centre presse :

- un « Nonos », sans doute Norbert, dont je partage l'avis.
- Puis un Radjah qui porte un nom bien français comme chacun le constate qui, lui, préconise qu'il aurait fallu tirer en l'air pour faire peur. Sauf que si on tire en l'air à chaque

fois, ça ne fait plus peur. Et pourquoi pas faire un bisou au gentil cambrioleur ?

« #1 – par Nonos – le 15/11/2017 14:20

Bienfait

Je suis bien content de savoir que les gens se protègent et protègent leur famille ... et de plus en plus. Toute personnes qui tentent de faire du mal ou de s'en prendre aux autres ou a leurs bien doivent s'attendre au retour de bâton et à ses conséquences... celui qui vi sa vie tranquillement et honnêtement sans embêter les autres, n'a rien à craindre...

#2 – par radjhah – le 15/11/2017 14:27

la victime tire la c'est un meurtre oui légitime défiance ça ça reste à prouvez et pourquoi le type à pas tiré en l'air faut être con »